« Un bon journal, c'est une nation qui se parle à elle-même ». Arthur Miller

www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°528 du 29 mai au 4 juin 2025

AES - CEDEAO
DIVORCE À L'AMIABLE

LAIT AU MALI
UNE FILIÈRE MINÉE PAR L'INACTION

COUPE DU MALI 2025
FINALE DE MASTODONTES

AES

L'UNION DOUANIÈRE PROGRESSE

Les pays de l'AES posent les bases d'une union douanière commune. Entre volonté politique affirmée et défis techniques persistants, le projet avance par étapes dans un contexte de recomposition régionale.

GRATUIT
Ne peut être vendu

ÉDITO

Bamako face aux inondations : Sévir ne suffit pas

À Bamako, les autorités ont commencé à détruire plusieurs habitations construites dans les servitudes de marigots. L'objectif est clair : prévenir de nouvelles inondations dramatiques, comme celles de 2024. Pourtant, derrière le bruit des pelleteuses, ce sont aussi des cris étouffés que l'on entend, ceux des familles qui affirment n'avoir reçu ni avertissement, ni accompagnement, ni indemnisation. Beaucoup découvrent du jour au lendemain que leur maison est devenue illégale. Ils soutiennent n'avoir pas été sensibilisés, encore moins associés à la démarche. Si certaines constructions sont à risque, faut-il pour autant confondre urgence et précipitation ? Démolir sans expliquer, c'est ajouter la douleur à la perte et l'humiliation à la précarité. Le Mali traverse une période critique. L'insécurité persiste, les services sociaux sont fragilisés, les prix grimpent. Dans ce contexte, chaque décision devrait être pesée à l'aune de son impact humain. Une opération mal préparée, même justifiée, peut déclencher des tensions sociales. À force de frustrations non entendues, c'est la cohésion sociale qui s'érode. Prévenir les inondations, oui, mais pas à n'importe quel prix. Il faut dialoguer, expliquer, proposer des solutions de relogement dignes. L'État gagnerait en autorité en montrant qu'il sait conjuguer fermeté et compassion. Sinon, ces démolitions risquent d'apparaître comme une punition plutôt qu'une protection. Rien n'est plus légitime que de vouloir sauver des vies. Mais il faut le faire avec les populations et non contre elles. C'est à cette condition que la prévention deviendra une œuvre de reconstruction et non une source supplémentaire de fractures dont le pays pourrait vraiment se passer.

Massiré DIOP

LE CHIFFRE

318 milliards

c'est le montant actuel en dollars du capital de la BAD, qui doit élire un nouveau président ce 29 mai 2025.

ILS ONT DIT...

• « Il est illusoire de tenter d'étouffer tout débat public sur les enjeux multisectoriels auxquels le peuple malien est confronté, y compris la nécessité d'un calendrier réaliste pour un retour à l'ordre constitutionnel ». **Zoumana Sacko, ancien Premier ministre de la transition (1991)**, le 27 mai 2025.

• « Nous ne combattons pas une communauté. Nous combattons les terroristes. D'ailleurs, toutes les communautés du Mali sont représentées dans l'armée malienne ». **Sadio Camara, ministre de la Défense et des anciens combattants**, le 27 mai 2025.

Donnez votre avis sur Journal du Mali

RENDEZ-VOUS

5 juin 2025 :
Match amical Mali-RDC, France

29 - 31 mai 2025 :
Festival des élèves et étudiants du Mali, Mémorial Modibo Keïta, Bamako

7 juin 2025 :
Fête de Tabaski

29 mai - 1er juin 2025 :
Facej Sugu4, Place du Cinquantenaire, Bamako

UN JOUR, UNE DATE

29 mai 2002 : Le président Alpha Oumar Konaré accorde une grâce présidentielle à l'ancien chef d'État Moussa Traoré, condamné à mort en 1993.

UP — Le directeur général des Douanes du Mali, **Amadou Konaté**, a été honoré le 23 mai 2025 à Casablanca en recevant le Grand Prix panafricain des leaders 2025. Une distinction qui salue son leadership dans l'intégration douanière régionale

DOWN — L'ancien ministre sénégalais de la Justice, **Ismaïla Madior Fall**, a été placé sous mandat de dépôt fin mai 2025 dans une affaire de détournement présumé de fonds publics.

LA PHOTO DE LA SEMAINE

Opérations de démolition de constructions illégales en commune IV à Bamako, mai 2025.

AES : VERS UNE UNION DOUANIÈRE

Le 15 mai 2025, les Directeurs généraux des Douanes des États de l'AES se sont retrouvés à Bamako autour de l'harmonisation des procédures douanières dans l'espace confédéral. Une étape importante destinée à faire le point sur les recommandations antérieures et à progresser vers un espace douanier unifié.

FATOUMATA **MAGUIRAGA**

Les **douanes** des pays de l'**AES** progressent vers une **unification**.

Les États de la Confédération de l'AES (Burkina Faso, Mali, Niger) sont désormais engagés dans un processus d'unification de leurs procédures et de leurs textes douaniers. Si la construction de cette nouvelle architecture juridique comporte des défis, elle s'inscrit dans la continuité logique du processus enclenché par ces États depuis leur retrait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Pour les futures négociations avec la CEDEAO, l'AES souhaite adopter une position commune, exprimée de manière collective et coordonnée, affirmant ainsi son unité. Une telle orientation ne suscite pas de blocages particuliers à ce stade. « En théorie, le retrait des États de l'AES de la CEDEAO ne devrait pas empêcher les pays de la sous-région de négocier des accords de partenariat dans des domaines stratégiques tels que la sécurité transfrontalière, les tarifs extérieurs communs, ainsi que la libre circulation des personnes et des capitaux », expliquait le Dr Abdoul Sogodogo, dans une étude intitulée « AES, Défis et Perspectives », publiée en septembre 2024. La coexistence de plusieurs organisations dans l'espace sous-régional n'est d'ailleurs pas une réalité nouvelle, poursuit-il. Celle de la CEDEAO et de l'UEMOA en est une illustration. L'avènement de la nouvelle entité, l'AES, pourrait même représenter une opportunité pour attribuer à chaque organisation un mandat spécifique : à l'UEMOA, les questions monétaires ; à la CEDEAO, le développement intégré et la démocratisation ; à l'AES, les questions de sécurité, pour combler les lacunes des initiatives précédentes.

Dès sa création, l'AES s'est positionnée non seulement comme un instrument sécuritaire face aux défis communs, mais aussi comme un levier diplomatique et économique au service des trois États qui la composent.

Un espace intégré en construction Avant la rencontre des Directeurs généraux des Douanes de l'AES à Bamako, plusieurs réunions avaient jeté les bases d'une coopération douanière plus étroite entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. À Niamey, en juillet 2024, la rencontre des DG des Douanes de l'AES a permis de créer des groupes de travail sur le transit, le Code des douanes, les tarifs communs et les règles d'origine. L'interconnexion des systèmes douaniers est apparue comme une priorité pour répondre aux difficultés d'approvisionnement et sécuriser les recettes douanières. Ce processus s'est poursuivi lors de la réunion de Lomé, en septembre 2024, avec une recommandation forte en faveur de l'interconnexion des systèmes douaniers, y compris avec le Togo.

> ***Les États de la Confédération de l'AES (Burkina Faso, Mali, Niger) sont désormais engagés dans un processus d'unification de leurs procédures et de leurs textes douaniers.***

En janvier 2025, à Ouagadougou, les autorités douanières des trois pays ont évalué l'état d'avancement de cette interconnexion, notamment avec l'administration douanière togolaise. La réunion de Bamako visait donc à dresser un état des lieux de l'évolution des chantiers engagés et des projets de textes. Parmi les dossiers examinés figuraient : l'encadrement du métier de Commissionnaire en douanes, l'adoption d'un Code des douanes unifié, l'établissement de règles d'origine spécifiques à l'AES, le régime de transit communautaire et l'élaboration de tarifs extérieurs communs (TEC) et préférentiels. À l'issue des travaux, les Directeurs généraux ont validé le chronogramme proposé pour la finalisation du Code confédéral des douanes et des TEC entre le 28 et le 31 juillet 2025. Ils ont également fait le point sur les recommandations de Lomé : 7 sur 16 ont été réalisées, 6 sont en cours, et 3 restent à mettre en œuvre. L'un des objectifs de cette réunion était de formuler des propositions concrètes à transmettre aux autorités de l'AES en vue des prochaines discussions avec la CEDEAO.

Interdépendance et dialogue Le 22 mai 2025, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'AES ont rencontré à Bamako le Président de la Commission de la CEDEAO. Cette première session de consultations visait à organiser les négociations entre les deux entités, après la formalisation du retrait de l'AES. Les discussions ont porté sur les aspects politiques, diplomatiques, institutionnels, juridiques et sécuritaires, mais aussi sur le développement économique et social. Les deux parties ont souligné leur volonté de préserver les acquis majeurs de l'intégration régionale, en particulier la libre circulation des personnes et des biens.

▶▶▶

REPÈRES

Juillet 2024 : Première rencontre des DG des douanes de l'AES

23 mai 2025 : Validation de la création de la BCID

22 mai 2025 : Début des discussions avec la CEDEAO

La situation sécuritaire, point de friction majeur entre les États du Sahel et la CEDEAO, a également été abordée. Face à la menace persistante du terrorisme, les deux blocs ont réaffirmé leur volonté de coopérer dans ce domaine, essentiel à la stabilité régionale. Un impératif partagé dans un espace où les économies sont étroitement liées. En 2024, 22,6% des importations du Mali provenaient de la CEDEAO, contre 31,3% pour le Burkina Faso. En 2022, les exportations du Niger vers la France, le Mali et le Burkina Faso représentaient 35,3% de son PIB. Ses importations – évaluées à environ 4 milliards de dollars – provenaient principalement de la France, de la Chine et des États-Unis.

Cadre parallèle avec l'UEMOA Le Burkina Faso, le Mali et le Niger restent membres de l'UEMOA. Dans son rapport annuel 2024, l'Union mentionne des progrès en matière d'union douanière, notamment avec l'élaboration d'un avant-projet de règlement sur les procédures simplifiées de dédouanement. La Commission a poursuivi ses efforts pour dématérialiser l'octroi d'agrément de l'origine et a reconnu l'origine communautaire de 111 produits. Elle a aussi renforcé le système d'alerte contre les entraves à la libre circulation et au droit d'établissement. Toutefois, elle admet que la mise en œuvre de ces dispositifs reste incomplète. Des campagnes de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été menées dans les postes de contrôle pour améliorer la situation sur les corridors commerciaux. Trois mois après la sortie formelle de la CEDEAO, les autorités de l'AES se sont réunies à Bamako le 28 mars 2025. Dans une logique d'autofinancement, elles ont adopté un prélèvement communautaire de 0,5% sur les importations provenant de pays tiers non membres de l'AES, à l'exception des États de l'UEMOA, de l'aide humanitaire et des biens diplomatiques. Ce prélèvement (PC-AES) concerne uniquement les pays n'ayant pas d'accord douanier avec l'AES. L'issue des négociations en cours avec la CEDEAO permettra de savoir si cette mesure s'y appliquera.

Vers une Banque confédérale Le 16 janvier 2025, les États de l'AES ont entamé des discussions sur la création d'une Banque d'investissement. Le 23 mai 2025, les ministres des Finances de l'AES ont adopté les documents fondateurs de la Banque Confédérale pour l'Investissement et le Développement (BCID). Doté d'un capital initial de 500 milliards de francs CFA, cet instrument vise à financer des projets structurants dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'éducation et de l'industrialisation. Estimée à 6,9% du PIB de la CEDEAO et à 28,4% de celui de l'UEMOA, la production économique de l'AES reste encore modeste, mais ses États membres souhaitent se doter d'un instrument vital pour soutenir leur développement.

Les défis sont immenses pour cette nouvelle institution, pensée pour réduire la dépendance des économies aux financements extérieurs. Elle devra répondre aux nombreuses attentes, notamment en matière de dynamisation des économies locales, de lutte contre le chômage des jeunes, de promotion de l'entrepreneuriat et de modernisation des infrastructures. ■

3 QUESTIONS À

DR ABDRAHAMANE **TAMBOURA**

Économiste

1 Quel est l'objectif de l'union douanière visée par l'AES ?

Cette décision peut être une manière d'assumer les conséquences du retrait de la CEDEAO et de la création de l'AES. Elle vise aussi à prendre en compte les lacunes de l'espace CEDEAO afin de mettre en place des mécanismes efficaces et réfléchis pour que la mobilité des personnes et des marchandises soit une réalité au profit de tous les États. Cela permettra également à ces États de jouir des ressources naturelles sur un pied d'égalité.

2 L'union pourra-t-elle conduire à une diminution des recettes ?

La question à se poser est que ces pays sont continentaux, donc obligés de collaborer avec leurs voisins ayant accès à la mer. Je ne pense pas que les pays seront pénalisés en termes de recettes. Au contraire, cela peut représenter une opportunité. Chaque pays cherchera à établir des liens de collaboration avec les États de l'AES.

3 Quelles perspectives cette union peut-elle offrir en termes économiques ?

L'uniformisation va entraîner la mise en place d'instruments communs pouvant être utilisés équitablement par les pays membres. Elle permettra aux États de faire face aux éventuels déficits pour les investissements à réaliser dans divers domaines, tout en leur offrant la capacité d'autofinancement et en réduisant leurs dettes extérieures.

QUELQUES DONNÉES SUR L'UEMOA

Après leur retrait de la CEDEAO, les pays de l'AES (Burkina Faso, Mali et Niger) harmonisent leurs réglementations douanières. Mais ils appartiennent toujours à l'espace UEMOA.

TAUX DE CROISSANCE

Taux de croissance 2024 : **6,2%** contre **5,3%** en 2023

Taux d'inflation annuel : **3,8%** contre **3,7%** en 2023

Déficit budgétaire : **5,3%** du PIB contre **5,9%** en 2023

Taux d'endettement : **60,3%** contre **59,7%** en 2023

Déficit du compte courant : **6,3%** du PIB

Couverture des importations par les réserves : **3,6 mois** contre **3,5 mois** en 2023

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES POUR 2025

Taux de croissance : **6,8%**

Taux d'inflation : **3,0%**

Déficit budgétaire global : **3,7%** du PIB

Taux d'endettement : **59,4%**

Les échanges extérieurs ont enregistré un excédent de **1 672,2 milliards** de francs CFA

ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DE L'UNION

2022 : Exportations de biens et services : **26 829,5 milliards** de francs CFA (Hausse de **13,6%** par rapport à 2021)

- Produits miniers (pétrole, or et uranium) : **38,9%**

- Produits agricoles : **31,7%**

DESTINATIONS DES EXPORTATIONS

- Europe : **43,4%**

- Continent africain : **25,6%**

Niveau des exportations intra-communautaires : **18,3%** (2023) après **18,2%** en 2022

PART DES PAYS DE L'AES DANS LES EXPORTATIONS DE L'UEMOA (2022)

- Mali : **13,1%**

- Burkina Faso : **13,2%**

- Niger : **3,2%**

COMPOSITION DES IMPORTATIONS

- Biens et services : **36 511,2 milliards** FCFA (2022) contre **30 059,4 milliards** (2021)

- Biens de consommation : **33,8%**

- Produits énergétiques : **26,6%**

- Biens d'équipement : **17,9%**

- Biens intermédiaires : **16,7%**

- Autres acquisitions : **3,3%**

ORIENTATION GÉOGRAPHIQUE DES IMPORTATIONS

- Europe : **37,0%** en 2022, contre **39,3%** en 2021

- Continent africain : **15,2%** en 2022 contre **14,2%** en 2021

PART DES PAYS DE L'AES DANS LES IMPORTATIONS (2022)

- Burkina Faso : **10,7%**

- Mali : **12,0%**

- Niger : **7,0%**

Source : *Rapport annuel UEMOA (2024), Rapport sur le commerce extérieur (BCEAO) 2022.*

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°528 du 29 mai au 4 juin 2025

Afribone

Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.

20 28 00 00
www.afribone.com

AES - CEDEAO : QUELLES AVANCÉES DANS LES MODALITÉS DE SÉPARATION ?

Alors que la période transitoire mise en place par la CEDEAO arrive à terme le 29 juillet 2025, les deux organisations sous-régionales, la CEDEAO et la Confédération AES, s'activent pour s'accorder sur les modalités du retrait des trois pays.

Mohamed KENOUVI

Depuis le retrait effectif du Burkina Faso, du Mali et du Niger, regroupés au sein de la Confédération des États du Sahel (AES), de la CEDEAO, reconnu officiellement par le bloc ouest-africain le 29 janvier 2025, plusieurs questions, notamment sur la cohabitation entre les deux organisations, sont restées en suspens. En prélude aux négociations entre la Confédération AES et la CEDEAO, dont la date du lancement n'a pas été dévoilée, les premières consultations post-retrait des pays de l'AES ont eu lieu le 22 mai 2025 à Bamako entre les représentants de l'Alliance sahélienne et le Président de la Commission de la CEDEAO.

Les chefs de diplomatie de l'AES en compagnie du **président de la commission de la CEDEAO**

> ***Un accord négocié pourrait poser les bases d'une nouvelle ère de relations entre l'AES et ses voisins ouest-africains.***

Ces consultations ont permis, selon les deux parties, d'aborder des questions importantes relatives aux aspects politiques, diplomatiques, administratifs, institutionnels, juridiques, sécuritaires et de développement économique et social.

Vers un divorce à l'amiable

La suite logique des consultations devrait être une réunion formelle entre les États de l'AES et les représentants de la CEDEAO en vue de négocier les conditions pratiques du divorce institutionnel. Un accord négocié pourrait poser les bases d'une nouvelle ère de relations entre l'AES et ses voisins ouest-africains. En attendant la tenue de cette réunion formelle, qui marquera le début des négociations, les points les plus épineux, notamment la gestion des personnels communautaires, les actifs communs et les accords de réciprocité, restent non tranchés.

Toutefois, tout porte à croire, vu les déclarations et les prises de position de part et d'autre depuis le 29 janvier 2025, que la cohabitation CEDEAO-AES devrait a priori reposer sur la prise en compte des intérêts des peuples ouest-africains, au-delà des divergences politiques. Plusieurs observateurs jugent, par exemple, peu probable l'instauration de visas entre les pays de la CEDEAO et de l'AES, même après la fin de la période transitoire de négociations entre les deux organisations. « Les deux organisations ont intérêt à aboutir à des accords qui ne remettent pas en cause les acquis de l'intégration, notamment la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace ouest-africain », estime un analyste politique.

Par ailleurs, pour ce dernier, « quelles que soient les modalités de la séparation entre l'AES et la CEDEAO, les États auront la latitude de conserver les accords bilatéraux entre eux, indépendamment des deux blocs sous-régionaux ». ■

EN BREF

CHARTE POUR LA PAIX : LE PROJET EN VOIE DE FINALISATION

Le processus de rédaction du projet de la Charte pour la paix et la Réconciliation nationale approche de sa fin. Le document final devrait être remis au Président de la Transition à la fin de la mission de la Commission de rédaction, le 30 juin 2025. Le Premier ministre Abdoulaye Maïga a dirigé le 26 mai 2025, une session de travail réunissant les membres du gouvernement et de cette Commission, avec pour objectif principal de procéder aux derniers ajustements du document. Initiée en juin 2024 par le Président de la Transition, la Commission de rédaction, d'abord chargée de l'avant-projet puis du projet de Charte, est présidée par l'ancien Premier ministre Ousmane Issoufi Maïga. Elle a mené une mission ardue. Dès octobre, un premier avant-projet avait été soumis, suivi entre février et avril 2025 d'une phase de consultation citoyenne sur le terrain, permettant d'enrichir le contenu du texte, qui se résume finalement à 16 titres, 39 chapitres et 105 articles. ■ **M.K**

AES Échanges pour l'unification des règles juridiques

Après les volets Défense, Sécurité, Diplomatie et Transports, c'est autour de la Justice de créer un cadre d'échanges et de concertations entre les acteurs de l'espace AES. Les ministres de la Justice du Burkina Faso, du Mali et du Niger tiennent leur première rencontre à l'échelle confédérale du 29 au 30 mai 2025 à Bamako. Cette rencontre vise à jeter les bases d'une « justice commune, accessible, efficace et souveraine ». Les ministres se concertent pour réfléchir à l'unification des règles juridiques de l'espace AES, à la création d'institutions judiciaires communes et au renforcement de la coopération juridique et judiciaire au sein de la Confédération AES. En prélude à cette rencontre, le ministre de la Justice et des droits de l'Homme, Mahamadou Kassogué, a présidé le 27 mai la cérémonie d'ouverture de la rencontre des experts judiciaires des trois pays. Ils ont échangé pendant 48 heures sur plusieurs thématiques, dont la coopération judiciaire et pénitentiaire, la professionnalisation des acteurs de la justice, ainsi que l'évaluation comparée des systèmes judiciaires et carcéraux des pays membres de la Confédération AES. « Cette rencontre revêt une importance capitale pour le secteur de la Justice, qui se doit d'être l'un des leviers majeurs pour la paix et la stabilité sociale dans notre espace commun, mais aussi pour le développement social et économique auquel aspirent les populations », a souligné le Garde des Sceaux. ■

ÉTIENNE FAKABA **SISSOKO**

« Quand le réel est confisqué, la fiction devient une barricade »

Dans son nouveau roman publié chez L'Harmattan, *Le Trône des illusions*, Étienne Fakaba Sissoko mêle littérature, mémoire et critique politique. À travers Sabu, écrivain rebelle en détention, il explore la parole entravée, la résistance intime et les régimes qui organisent l'oubli. Une œuvre dense, enracinée dans l'urgence de dire.

Propos recueillis par Massiré DIOP

Pourquoi avoir choisi la fiction pour porter un message aussi politique ?

Parce que la fiction est la dernière barricade quand le réel est confisqué. Dans un contexte où la parole libre peut coûter la liberté, voire la vie, le roman devient un acte d'insubordination douce. *Le Trône des illusions* est une œuvre de fiction, mais profondément ancré dans les réalités que vivent tant de peuples sous des régimes d'apparence transitionnelle et de fond autoritaire. La littérature permet de contourner la censure, de déjouer la peur, de parler haut quand on veut nous faire taire. J'ai choisi la fiction pour dire ce qu'on ne peut plus dire autrement.

Sabu refuse le silence. Est-ce aussi votre manière de continuer à parler ?

Absolument. Sabu, c'est cette part d'humanité qu'on tente d'éteindre chez ceux qu'on enferme, qu'on isole ou qu'on intimide. À travers lui, je continue à écrire pour celles et ceux qu'on réduit au silence. Ce personnage est né de la prison, de l'injustice et du silence imposé. Mais il parle. Il écrit et il résiste avec les mots. Et moi, à travers lui, je continue cette bataille que je mène depuis des années : celle de la conscience critique, de la liberté de pensée, de la vérité contre la peur.

Que représente Kassala dans le roman ?

Kassala est la capitale du pays fictif Gayma où se déroule l'action du roman. Ce n'est pas un simple décor, mais une condensation du réel. Une mise en fiction des dérives observées dans plusieurs pays du Sud et notamment en Afrique de l'Ouest : confiscation du pouvoir, instrumentalisation de la justice, culte de la sécurité au détriment des libertés, élites cooptées, oppositions criminalisées. Kassala, c'est un miroir. Déformant parfois, mais parlant. Ceux qui y voient une allusion reconnaîtront les reflets qu'ils renvoient.

Publier Le Carnet de Sabu par épisodes, c'est aussi de la résistance ?

Oui. Dans un pays où la mémoire devient dangereuse, publier par épisodes, c'est semer des fragments d'insoumission. Chaque épisode est une mèche et une veilleuse contre l'obscurité organisée. Cette forme feuilletonesque s'inscrit dans notre tradition orale. Ce n'est pas un choix marketing, c'est un choix politique. Le récit de Sabu doit s'infiltrer, se transmettre. Comme un murmure entêté là où l'on croit que tout le monde s'est tu. ■

LAIT : UNE FILIÈRE STRATÉGIQUE MINÉE PAR L'INACTION

À l'occasion de la 24ème Journée mondiale du Lait, la filière laitière malienne s'illustre autant par son potentiel que par ses divisions internes. Avec plus de 1,3 million de tonnes produites en 2023, le lait pourrait nourrir et enrichir le pays, à condition que l'État tranche enfin un bicéphalisme devenu toxique.

Massiré Diop

Avec 23 millions de têtes de bétail, le Mali est un géant agro-pastoral de la sous-région ouest-africaine. Sa production annuelle de lait atteint 1,3 million de tonnes, notamment grâce aux races locales comme l'Azawak. Pourtant, moins de 20% de ce lait est transformé, faute d'infrastructures adaptées, de chaîne du froid ou de circuits de collecte. À Koulikoro, première région laitière du pays, on produit près de 6 millions de litres par an. Toutefois, la consommation nationale reste largement dépendante du lait en poudre importé. En effet, les importations officielles sont estimées entre 60 000 et 70 000 tonnes par an, mais les volumes réels atteindraient jusqu'à 150 000 tonnes, principalement en provenance de l'Union européenne. Ce lait reconstitué représente entre 50% et 80% de la consommation nationale et jusqu'à 94% à Bamako, selon plusieurs études. Un paradoxe dénoncé par Seydou Nourou Diallo, Secrétaire général de la Fédération nationale du lait (FENALAIT) : « le Mali n'aurait jamais dû importer du lait si on avait pris le problème à bras-le-corps ». Par ailleurs, depuis plusieurs années, la filière est freinée par un bicéphalisme né d'une structure concurrente, la CONFENALAIT, accusée d'usurper le nom et le réseau de la FENALAIT avec le soutien du Président de l'APCAM. Cette situation aurait entraîné, d'après M. Diallo, le retrait de bailleurs comme Oxfam et des pertes chiffrées en milliards de francs CFA. Pour beaucoup d'acteurs, seul un sursaut politique et juridique pourra remettre de l'ordre : « soit on défait ce bicéphalisme, soit la loi sévit », martèle le SG de la FENALAIT. En attendant, le lait local continue d'être sacrifié sur l'autel du désordre organisé. Sur le plan nutritionnel, la consommation moyenne de lait varie entre 5 et 60 litres par personne et par an, bien en deçà des 62,5 kg recommandés par la FAO. Des efforts, tels que l'attribution de 10% des recettes graines de coton aux éleveurs existent, mais restent isolés.

Le Mali produit annuellement 1,3 million de tonnes de **lait** depuis 2023.

Production nationale de lait (2023) : ***1,3 million t***

Volume estimé de lait en poudre importé : ***150 000 t***

Part du lait importé consommée à Bamako : ***94%***

Cette Journée mondiale du Lait est donc l'occasion d'interpeller l'État sur sa responsabilité. Faute de décisions claires, c'est tout un secteur nourricier qui risque l'effondrement. ■

EN BREF

UEMOA : 6ÈME RÉUNION SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

Bamako a accueilli le 26 mai 2025 la sixième réunion du Groupe de travail technique sur la libre circulation au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Elle a réuni des experts des huit États membres pour faire le point sur les avancées et les défis liés à la circulation des personnes et des marchandises. Depuis la mise en place du Tarif extérieur commun (TEC), en 2000, l'UEMOA a accompli des progrès notables. À ce jour, environ 7 000 produits industriels issus de plus de 1 000 entreprises bénéficient de la reconnaissance de l'origine communautaire, facilitant leur libre circulation sans droits de douane. Des obstacles persistent, tels que des entraves tarifaires et non tarifaires, les contrôles intempestifs et la méconnaissance des textes communautaires. Pour y remédier, l'Union a déployé des plateformes numériques d'alerte pour signaler rapidement les blocages et renforcer la coopération régionale. La réunion a aussi porté sur la modernisation des infrastructures douanières et la simplification des procédures, leviers indispensables au commerce intra-communautaire. Les participants ont insisté sur l'importance d'une mise en œuvre effective des réformes inscrites dans le Plan stratégique 2025-2030. ■

Mali-Barrick Mining Tensions maximales avant la décision du 2 juin

À une semaine d'une décision attendue du Tribunal de commerce de Bamako, le bras de fer s'intensifie entre l'État malien et Barrick Mining autour du complexe aurifère de Loulo-Gounkoto, qui représente 15% de la production mondiale de l'entreprise. Le 8 mai 2025, les autorités ont demandé la mise sous administration judiciaire du site, après avoir saisi en janvier trois tonnes d'or (Estimées à 245 millions USD) pour arriérés fiscaux. Barrick conteste ces accusations, affirmant avoir versé 85 millions USD de taxes en octobre 2024. Le groupe canadien dénonce une tentative d'ingérence et souligne que 97% des 8 000 employés sont Maliens et toujours rémunérés malgré le blocage des opérations. Ce conflit s'inscrit dans la foulée du nouveau Code minier de 2023, qui renforce la part de l'État dans les projets. Barrick refuse d'appliquer rétroactivement ces dispositions, invoquant les conventions existantes. Depuis novembre 2024, quatre employés sont détenus sans inculpation et les exportations sont suspendues. Le site est stratégique. En effet, en 2024, Barrick a produit 19,4 tonnes d'or au Mali, contribuant à hauteur de 5 à 10% du PIB national. L'entreprise a investi plus de 10 milliards USD dans le pays depuis trois décennies. Elle a entamé une procédure d'arbitrage international mais se dit toujours ouverte au dialogue. La décision du 2 juin pourrait redéfinir les relations entre l'État malien et les investisseurs étrangers du secteur minier. Car d'autres entreprises minières pourraient être concernées. ■

Keneya Koura La télémédecine au service des zones rurales

Au Mali, les disparités d'accès aux soins demeurent criantes, surtout loin des grandes villes. Une innovation portée par un entrepreneur local entend cependant bouleverser la donne avec la plateforme de télémédecine Keneya Koura. Son objectif est de placer un médecin à portée de clic des habitants des zones rurales, qui représentent près de 70% de la population nationale.

Keneya koura rapproche la médécines des zones rurales.

Conçu par l'entrepreneur social Hamidou Ouologuem, Keneya Koura, signifiant « Nouvelle santé » en bambara, digitalise l'ensemble du parcours de soins. Depuis un smartphone, l'utilisateur peut choisir un créneau, dialoguer avec un praticien en visioconférence et recevoir une ordonnance dématérialisée, sans avoir à parcourir des dizaines de kilomètres pour atteindre un centre de santé. La solution cible à la fois les patients et les professionnels de santé exerçant dans des CSCom sous-équipés. Pour répondre aux réalités locales, l'interface a été épurée à l'extrême, traduite en plusieurs langues nationales et soutenue par un réseau de relais communautaires formés pour guider les usagers pas à pas. Cette adaptation est essentielle dans un pays où la couverture Internet demeure inégale et où la maîtrise du numérique reste limitée. Depuis son déploiement, la startup revendique plusieurs centaines d'inscrits, une majorité à Bamako, mais aussi à Sikasso, Kayes et dans des villages plus enclavés. Des conventions signées avec des centres de santé communautaires ont permis d'équiper ces structures de tablettes et d'associer les agents de santé aux consultations à distance. Pour autant, les défis restent nombreux. La connectivité erratique de certaines zones rurales limite encore la fréquence des téléconsultations et la crainte de parler à un écran plutôt qu'à un médecin en chair et en os persiste. « Le changement d'habitudes prendra du temps », concède Hamidou Ouologuem, qui mise sur des ateliers de sensibilisation et l'amélioration progressive des infrastructures télécoms.

À mesure que le Mali accélère sa transition numérique, Keneya Koura pourrait devenir un modèle reproductible dans tout le Sahel. Son succès dépendra cependant d'investissements pérennes, d'un accompagnement politique clair et, surtout, de l'appropriation de l'outil par les communautés qu'il souhaite servir. ■

Ibrahim BABY

Société

PARTICIPATION CITOYENNE ET POLITIQUE : LA JEUNESSE MARGINALISÉE MALGRÉ SON ENGAGEMENT

Bien qu'elle soit suffisamment engagée et qu'elle ait joué un rôle central dans les grandes révoltes qu'a connues le Mali sur le plan sociopolitique, la jeunesse reste structurellement écartée des sphères du pouvoir institutionnel. C'est ce qui ressort d'une étude publiée dans l'édition de mai - juin 2025 de la Revue africaine des sciences politiques et sociales.

Mohamed KENOUVI

Des **jeunes** lors d'une **manifestation** dans les rues de Bamako.

La jeunesse malienne, bien que démographiquement majoritaire (plus de 70% de la population), demeure paradoxalement exclue des sphères formelles de décision. Pourtant, elle est au cœur des mobilisations politiques majeures du pays. Historiquement, les jeunes Maliens ont été des piliers des luttes sociopolitiques. De l'Association des élèves et étudiants du Mali (AEEM) dans les années 1990 jusqu'au rôle central dans le Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP), ils ont souvent été en première ligne de la contestation. Leur engagement s'est manifesté dans les rues, sur les réseaux sociaux et dans les mouvements citoyens, démontrant une volonté forte de transformation démocratique. Cette étude, menée par le Dr. Abdoul Sogodogo, enseignant-chercheur et Vice-doyen de la Faculté des Sciences politiques et administratives de l'Université Kurukanfuga de Bamako, met en lumière cette contradiction entre engagement citoyen et marginalisation politique.

> ***La jeunesse, actrice majeure des bouleversements récents, aspire désormais à plus qu'une simple présence symbolique.***

Les jeunes écartés Selon le Dr. Abdoul Sogodogo, la mobilisation des jeunes ne trouve que rarement un prolongement institutionnel, leur participation aux organes de décision restant faible. Malgré quelques figures emblématiques, les jeunes sont souvent réduits à des rôles de mobilisation, sans accès réel aux leviers du pouvoir, contrôlés par des élites aînées qui perpétuent une gouvernance gérontocratique. « La faible présence des jeunes dans les sphères de décision est expliquée par des obstacles structurels tels que le manque de ressources financières et une culture politique dominante qui confie le pouvoir politique aux aînés », explique l'universitaire. « En outre, la culture politique malienne laisse peu de place aux jeunes dans les cercles de décision, car la période de jeunesse est souvent considérée comme une étape d'apprentissage ou une phase charnière de préparation à la gouvernance et à la prise de décisions collectives », poursuit-il. Le système politique malien semble structuré autour d'une logique de clientélisme dans laquelle les jeunes militants servent de bras d'action aux grands hommes politiques en échange de promesses d'emploi ou de reconnaissance. La précarité socio-économique, avec un taux de chômage élevé chez les jeunes, accentue cette instrumentalisation.

La jeunesse malienne, actrice majeure des bouleversements récents, aspire désormais à plus qu'une simple présence symbolique. La reconnaissance de son rôle passe par une refonte des pratiques politiques et une véritable inclusion dans les mécanismes décisionnels. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

TOMBOUCTOU : LE CSA ET LE PAM FACE À L'URGENCE ALIMENTAIRE

Du 22 au 23 mai 2025, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ont mené une mission conjointe à Tombouctou pour évaluer la réponse humanitaire face à la crise alimentaire. Redouwane Ag Mohamed Ali et Gian Carlo Cirri ont rencontré autorités, partenaires et populations affectées, identifiant les freins à la distribution de l'aide. Selon le Cadre Harmonisé, 1,4 million de Maliens sont menacés d'insécurité alimentaire, dont 150 000 à Tombouctou. La malnutrition aiguë y atteint 12%, dépassant le seuil d'urgence. Le Plan de Réponses national vise 1,5 million de personnes. Le PAM a déjà assisté 142 000 bénéficiaires. À Tombouctou, plus de 6 700 enfants et femmes vulnérables ont reçu un appui nutritionnel. Gian Carlo Cirri a réaffirmé l'engagement commun à intensifier les efforts en faveur des plus fragiles. ■

EN BREF

VERS UNE CONVERGENCE JUDICIAIRE DANS L'ESPACE AES

La première réunion des ministres de la Justice de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES) s'est tenue le 29 mai 2025 à Bamako, sous la présidence du Premier ministre, le Général de Division Abdoulaye Maïga. L'objectif visait à consolider l'architecture juridique commune de la Confédération, dans un contexte marqué par des défis sécuritaires transnationaux.
Cette rencontre, qui a réuni les ministres en charge de la justice du Burkina Faso, du Mali et du Niger, ainsi que quelques experts, a permis de poser les bases d'une coopération renforcée dans plusieurs domaines.
Il s'agit entre autres de la lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent, la prolifération des armes et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Les participants à cette rencontre ont insisté sur la nécessité de mettre en place un dispositif pénal harmonisé, complémentaire des efforts militaires et mieux adapté aux réalités sociales des pays membres.
Le ministre burkinabè de la Justice, Edasso Rodrigue Bayala, a rappelé que le droit devait accompagner la quête de souveraineté et de dignité des peuples de l'AES. Son homologue nigérien, Alio Daouda, a salué une initiative qui place la justice au cœur des réponses aux menaces durables pesant sur la région.
Au-delà des considérations techniques, la réunion s'inscrit dans le pilier « Développement » de la Confédération. Elle vise, selon les autorités, à renforcer l'accès au droit et la sécurité juridique, dans une perspective de stabilité institutionnelle et de consolidation du lien social. ■

M.K

Afrique & Monde

SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES (SMP) : JEU D'OMBRES SUR LES CHAMPS DE BATAILLE AFRICAINS

Le débat sur les Sociétés militaires privées (SMP) reprend de l'ampleur en France, mais ses implications dépassent largement l'Hexagone. Dans plusieurs régions d'Afrique, ces acteurs discrets mais stratégiques contribuent à redessiner les équilibres sécuritaires, parfois au mépris des cadres juridiques classiques.

Massiré DIOP

Des éléments d'une **société paramilitaire privée** en opération au Sahel.

L'appellation « SMP » désigne des entreprises engagées dans des activités de sécurité ou de soutien militaire. Aux États-Unis, en Russie ou en Turquie, ces entités – parfois armées – agissent à la frontière du droit, dans des conflits où les États préfèrent ne pas apparaître directement. En Afrique, leur empreinte s'est intensifiée au fil des années, notamment dans des zones marquées par l'effondrement des forces régulières ou qui tentent de reconstruire leurs armées. La France, pour sa part, interdit le mercenariat depuis 2003. Elle autorise cependant certaines sociétés civiles spécialisées dans la formation, la logistique ou la protection rapprochée. Des militaires français à la retraite y sont parfois employés, suscitant un grand malaise au sein même des institutions de défense. Pourtant, à ce jour, aucune société française n'est officiellement habilitée à armer ses agents. Cette prudence contraste avec d'autres puissances. En Russie, des structures privées ont été signalées dans plusieurs pays africains. Si leurs liens avec les gouvernements hôtes ne sont jamais formellement établis, leur présence est parfois relayée par des sources étrangères. Le terme de « Société militaire » permet d'en parler sans faire d'attribution directe, particulièrement dans des contextes où la question demeure officiellement non reconnue. Pour les États en difficulté face aux insurrections armées, ces entreprises offrent une alternative aux alliances militaires classiques. Elles agissent avec une empreinte minimale, souvent à l'abri du regard public. Mais cette souplesse soulève de nombreuses questions telles que celles de savoir : qui les contrôle ? quels sont leurs mandats ? à quelles lois obéissent-elles ? Au Sahel, alors que les partenariats sécuritaires et militaires traditionnels sont en mutation, la place importante de ces acteurs hybrides s'impose comme un sujet d'intérêt stratégique. Entre zone grise juridique, dépendance sécuritaire et souveraineté fragilisée, la présence de sociétés militaires privées s'inscrit dans un paysage où la guerre ne se mène plus seulement par les États.

Ainsi, ce n'est plus seulement la présence des SMP mais la capacité des États à redevenir maîtres de leur propre sécurité qui est en jeu. Faute d'un encadrement clair, ces présences extérieures continueront d'agir en toute opacité. ■

États-Unis Elon Musk quitte le DOGE avec un héritage controversé

Le 25 mai 2025, Elon Musk a officiellement quitté la direction du Département de l'Efficacité Gouvernementale (DOGE), une entité créée par l'administration Trump pour réduire les dépenses fédérales. Son départ intervient après des critiques concernant les coupes budgétaires massives opérées par le département, notamment la suppression de la Millennium Challenge Corporation (MCC) et de l'USAID, deux agences-clés pour l'aide au développement en Afrique. Sous Musk, le DOGE a revendiqué des économies de 160 milliards de dollars, bien que des analyses indépendantes estiment que ces coupes pourraient coûter 135 milliards de dollars aux contribuables américains en 2025 en raison de pertes de productivité et de coûts de licenciement. En Afrique, la fermeture de la MCC a interrompu des projets d'infrastructure essentiels à de nombreux pays. Parallèlement, la dissolution de l'USAID a suspendu des programmes de santé vitaux, notamment la distribution de médicaments antirétroviraux, mettant en péril la vie de millions de personnes. Amy Gleason, une spécialiste des technologies de la santé, a été nommée administratrice par intérim du DOGE. Cependant, des rapports indiquent qu'elle n'aura qu'un rôle symbolique. Le départ de Musk du DOGE marque la fin d'une période de réformes agressives, mais les conséquences de ses décisions, notamment en Afrique, continueront de se faire sentir pendant des années. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

PLASTIQUE : L'AUTRE POISON DES SOLS

La pollution plastique s'infiltre jusque dans les terres agricoles. Des études récentes indiquent entre 1 000 et 4 000 particules de micro-plastiques par kilogramme de sol, voire jusqu'à 10 400 dans les sols traités avec des boues usées. D'autres analyses relèvent jusqu'à 16 000 particules dans certains composts. À l'échelle mondiale, 80 à 90% des micro-plastiques issus des eaux usées terminent leur course dans le sol, via l'épandage agricole. Cette contamination altère la fertilité, perturbe la vie microbienne et s'immisce dans la chaîne alimentaire. Les impacts sur la santé humaine et animale sont encore mal mesurés. Face à une industrie pétrochimique encore dominante, réduire la consommation est essentiel mais insuffisant. Les négociations internationales sur la pollution plastique reprendront en août à Genève avec comme principal objectif de fixer des engagements contraignants sur la production. Le 5 juin, à San, le Mali accueillera la 26ème édition de sa Quinzaine de l'Environnement. À travers ce rendez-vous, il se joindra à l'appel mondial pour en finir avec un fléau presqu'invisible, mais omniprésent. ■

Sport

COUPE DU MALI 2025 : UNE FINALE DE MASTODONTES

La 64ème édition de la Coupe du Mali de football va connaître son apothéose ce samedi 31 mai 2025 avec la finale tant attendue entre le Stade Malien de Bamako et le Djoliba AC. Plus qu'un simple match, cette confrontation est une véritable affiche de gala, opposant les deux géants du football malien dans une rivalité historique et passionnée.

Mohamed KENOUVI

Le **Djoliba AC** et le **Stade malien** vont se rencontrer pour la 4ème fois de la saison ?

D'un côté, le Stade Malien, détenteur de 23 titres dans cette compétition, tentera de confirmer sa domination nationale et de conserver le trophée remporté en 2024. De l'autre, le Djoliba AC, avec ses 20 sacres, cherchera à renouer avec la victoire dans une épreuve qu'il n'a plus remportée depuis 2022. À eux deux, ces clubs cumulent 43 Coupes du Mali, illustrant la suprématie qu'ils exercent depuis des décennies sur le football malien.

Le Stade Malien a validé son ticket pour la finale en battant le FC Diarra en demi-finale sur le plus petit des scores (1-0), grâce à une réalisation décisive de Moctar Mohamed Cissé en toute fin de match. Le Djoliba AC, quant à lui, a dû recourir aux tirs au but pour écarter une vaillante équipe de l'USFAS, après un score nul et vierge au terme du temps réglementaire. Une victoire 6-5 aux tirs au but qui témoigne de la solidité mentale des Rouges.

Enjeu de taille Fraîchement sacrés Champions du Mali en Ligue 1 pour la saison 2024-2025, à deux journées de la fin, et qualifiés pour la prochaine Ligue des Champions de la CAF, les Blancs de Bamako rêvent d'un doublé en s'adjugeant également la Coupe du Mali. En face, le Djoliba AC, bien qu'assuré d'une place en Coupe CAF la saison prochaine quelle que soit l'issue de cette finale, donnera tout pour s'éviter une saison sans trophée majeur sur le plan national. Prise sous un angle purement statistique, sans compter la Supercoupe du Mali en début de saison, remportée par le Djoliba AC, cette rencontre est aussi celle qui départagera les deux clubs, qui se sont déjà affrontés à deux reprises cette saison en Ligue 1, avec une victoire de chaque côté.

Le 11 mai dernier, lors de la 19ème journée du championnat, le Stade Malien avait dominé le Djoliba AC 3-1, alors que les Rouges avaient pris le dessus lors du match aller, disputé le 16 février (1-0). ■

Coupe féminine UFOA A Les Aigles Dames dans le dernier carré

Après avoir gagné leurs deux premiers matchs, face à la Mauritanie et à la Guinée-Bissau, respectivement 5-0 et 4-1, les Aigles Dames ont obtenu un match nul (1-1) lors de leur 3ème sortie, le 26 mai 2025, face au Libéria. Ce nul n'a pas eu de conséquences fâcheuses, puisque les Aigles Dames, avec 7 points, terminent en tête du Groupe A et étaient déjà qualifiées pour le dernier carré du tournoi, le Libéria terminant en 2ème position avec 5 points. Pour les demi-finales, prévues le 29 mai, les protégées du coach Mohamed Saloum Oussein seront opposées aux Sierra-Léonaises pour une place en finale. La Sierra Leone a terminé 2ème du Groupe B derrière le Sénégal. Les Lionnes de la Teranga affronteront quant à elles dans l'autre demi-finale le Libéria, pour une potentielle affiche Mali-Sénégal en finale. ■ **M.K**

CARTONS DE LA SEMAINE

Kylian Mbappé a été sacré Soulier d'or (Meilleur buteur européen) le 25 mai 2025. Avec 62 points au classement, l'attaquant du Real Madrid a devancé le Suédois Viktor Gyökeres du Sporting Portugal (58,5) et l'Égyptien Mohamed Salah de Liverpool (58).

La justice ne lâche pas **Wissam Ben Yedder.** Alors que sa mise en examen pour viol en 2023 a été abandonnée en mars, le Parquet de Nice, qui devait rendre son réquisitoire définitif dans ce dossier, a réclamé le 28 mai 2025 un nouveau procès pour l'international français.

Culture

RAPOU DÔGÔ KÛN : 7ÈME ÉDITION POUR UN HIP-HOP ENRACINÉ ET ENGAGÉ

La 7ème édition du Festi Hip Hop Rapou Dôgô Kûn s'est ouverte au Palais de la Culture Amadou Hampâté Bâ à Bamako le lundi 26 mai 2025. Pendant sept jours, la commune de Sangarébougou devient l'épicentre du hip-hop malien, entre transmission culturelle, engagement citoyen et innovation artistique.

Massiré DIOP

Le **festival Rapou Dogokun** est à sa 7ème édition.

La cérémonie d'ouverture a réuni des figures marquantes de la scène culturelle et institutionnelle telles que le ministre de la Culture, Mamou Daffé (fondateur du Festival sur le Niger), le maire de Sangarébougou, Kassoum Sidibé, Arouna Coulibaly, (Donko ni Maaya) Abou Guitteye (Africa Scène) et Mohamed Doumbia (Fonds Maaya). Tous ont salué la portée sociale du festival et sa capacité à fédérer la jeunesse autour de valeurs partagées. Les ateliers thématiques sont au cœur du programme. Master Soumy et Mylmo ont animé une session sur les racines maliennes du hip-hop, valorisant les langues locales et les traditions orales dans l'écriture. Le sociologue Bréma Ely Dicko a conduit une discussion sur le rap comme outil de mobilisation pour la paix, la cohésion et le vivre-ensemble. Des échanges animés par Bocary et Tee Pixel Tioulenta vont explorer les opportunités offertes par les réseaux sociaux, les outils numériques et même l'intelligence artificielle pour accompagner les jeunes artistes dans leur professionnalisation. Soutenu par la GIZ, Orange, le Fonds Maaya, Africa Scène et d'autres partenaires, le festival ne se limite pas à la parole. Il agit. Une journée de salubrité a mobilisé les jeunes de Sangarébougou autour de l'amélioration du cadre de vie. Des visites culturelles à Farablo, site sacré de la commune et au puits d'Allah Kolony ont rappelé les liens entre spiritualité, histoire et territoire. Chaque soir, la scène s'illumine avec des artistes comme Iba One, Seydou Che, Young BG, Fakoly Lézy, King Kj ou encore Doul de Banconi. Le concours « 16 minutes pour convaincre » donne une tribune à de jeunes rappeurs venus de Mopti, Ségou, Bamako ou Sangarébougou, révélant une scène bouillonnante, authentique et engagée. Rapou Dôgô Kûn s'affirme comme bien plus qu'un festival. C'est une école de la citoyenneté, une vitrine de la culture urbaine malienne, un espace de parole libre et un laboratoire de transformation sociale.

Ce festival annuel confirme son rôle de catalyseur d'un mouvement enraciné et tourné vers l'avenir. Il s'achèvera le 1er juin avec la remise des trophées et un concert de clôture. Les organisateurs appellent désormais l'État à reconnaître le rap comme un segment structurant de la culture malienne, capable de former, de mobiliser et de valoriser une jeunesse en quête d'expression et d'utilité sociale. ■

INFO PEOPLE

People 223

BALILOU MONTANA PLACÉ SOUS MANDAT DE DÉPÔT

L'influenceur Balilou Montana a été placé sous mandat de dépôt le 26 mai 2025 à la Maison centrale d'arrêt de Bamako, accusé d'avoir créé de faux profils sur les réseaux sociaux pour piéger ses victimes avant d'exercer un chantage en ligne. En échange de son silence, il aurait exigé de l'argent ou divers avantages. Les autorités judiciaires, préoccupées par la montée des cyberdélits, prennent l'affaire très au sérieux. Balilou conteste les faits, mais fait face à des poursuites pour usurpation d'identité, chantage et atteinte à la vie privée. L'enquête se poursuit et pourrait révéler des complices. Les autorités appellent les internautes à la vigilance face aux demandes suspectes sur les réseaux.

DOUBLE FUK : SIDIKI ET IBA ONE RÉCONCILIÉS

Sidiki Diabaté et Iba One, longtemps rivaux, ont signé leur réconciliation musicale avec Double Fuk, une chanson devenue virale en quelques jours. Ce titre fusionne les styles afro-mandingue et rap urbain dans une production audacieuse aux paroles percutantes. Le clip, visionné massivement, témoigne de l'engouement du public pour cette collaboration inespérée. Bien plus qu'un morceau, Double Fuk est perçu comme un symbole de dépassement des querelles personnelles au profit de l'unité artistique. Dans une scène musicale malienne souvent marquée par les divisions, ce duo offre un signal fort de réconciliation. Fans et observateurs saluent cette initiative, qui redonne espoir à une jeunesse.

Journal du Mali L'hebdo
www.journaldumali.com

Directeur de publication : Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée : Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef : Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction : Ramata DIAOURÉ

Rédaction : Mohamed KENOUVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

Afribone

Installez une **infrastructure réseau**
clé en main avec nous.

20 28 00 00
www.afribone.com